## DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

Session 2004

#### UNITE C

### Epreuve:

### CONTROLE TECHNIQUE ET

# PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

### **CONFIDENTIEL**

### **SUJETS**

- 4 sujets "Carrosserie" notés CAR 1 à CAR 4
- 2 sujets "Train roulant" avec variantes notés Tr.Ro1, Tr.Ro2
- 7 sujets "Freinage" notés Fre. 1 à Fre. 7

Rappel de la définition de l'épreuve : Contrôle technique.

Cette partie d'épreuve consiste au contrôle technique de tout ou partie d'un véhicule, par exemple :

- contrôle train roulant,
- contrôle du système de freinage,
- contrôle d'une structure, ...

Le véhicule étant placé sur e poste de contrôle ou de mesure, le candidat doit procéder à la mesure, à l'analyse des résultats et formuler des conclusions.

Une présentation de 20 mn maximum permettra au candidat de formuler ses conclusions.